

4) Des « actions autonomes » de l'EE à l'EE « groupe autonome de la classe »

-sur le substitutisme : être conscient de ce que l'EE a, pendant toute une période, été plus qu'une simple tendance syndicale, qu'elle a eu une fonction de substitut de secteur enseignant d'un P.R. encore à naître, ne doit pas nous amener à assurer la pérennité à cet accident historique.

La CGT d'avant 14 assumait aussi tant bien que mal une fonction de parti, dans la mesure où celui-ci n'existait pas ; ce n'est pas pour autant que les militants communistes des années 20 ont essayé de préserver cette spécificité, bien au contraire.

Tout un travail de clarification, y compris à contre-courant des habitudes et de la manière même dont les militants perçoivent leur tendance, est à mener à bien. Nous n'avons pas, là encore, à entériner un état de fait que nous lèguent les générations antérieures. En ne combattant pas, avec la dernière énergie, tous les confusionnismes, et la mentalité syndicaliste-révolutionnaire si ancrée dans un mouvement qui y trouve ses origines historiques, nous contribuons à terme à renforcer tous ces facteurs négatifs.

Pas d'EE cercle rouge élargi !

Pas d'EE mini-parti enseignant !

Pour une tendance syndicale révolutionnaire non-sectaire, à direction communiste, mais à vocation de masse !

-Sur le débordement : Nous introduirons la question par un extrait du rapport sur le « syndicalisme enseignant » fait à la semaine de l'EE 1970 : « En fonction de cette crise profonde de la FEN, il s'agit de donner à l'EE plus « autonomie » par rapport à la structure FEN. D'une part, pour ne pas sombrer avec elle ; d'autre part, pour être capable, éventuellement et provisoirement, d'une autonomie organisationnelle totale, en attendant la restructuration du mouvement syndical enseignant. ».

Nous ne reviendrons pas ici sur les considérants largement abordés plus haut dans les paragraphes consacrés au devenir de la FEN. Rappelons simplement que nous ne cherchons ni à détruire, ni à affaiblir, ni à casser les syndicats. Que nous ne cherchons pas non plus à en redresser la direction. Cherchons-nous à les déborder ?

Nous avons vu le cas d'une situation révolutionnaire et la nécessité, parallèlement aux nouvelles structures que se donnent les masses en lutte, de ne pas ignorer la persistance des formes syndicales d'organisation, même si elles passent au second plan.

La situation actuelle n'est pas pleinement assimilable à une situation de développement calme et organique, c'est une situation éminemment instable, ce qui ne rend pas les choses simples, bien entendu. Si la différence avec un passé récent consiste dans la relative liberté dont nous jouissons, dans les possibilités que semble nous ouvrir la période, il serait extrêmement dommageable de croire qu'on puisse court-circuiter les rythmes en empruntant, par impatience des raccourcis en forme de culs-de-sac.

Dans son texte de novembre 69, Rocco nous donne à choisir comme « critère de débordement », non pas le « rapport de forces », dit-il, mais « le degré d'organisation, ... de lucidité politique auquel nous aurons réussi à amener une fraction assez large de nos collègues ». Il pose une fausse opposition : ce degré d'organisation, de lucidité politique, c'est justement un élément essentiel du rapport de forces. Et pour nous, il doit se concrétiser dans la confiance qui nous est accordée au niveau des responsabilités syndicales, dans la vie des sections syndicales, etc.

Notons que le camarade Rocco parle de « débordement des bureaucrates ». Il est en effet important de ne pas confondre ce débordement, tout à fait justifié à notre sens, et celui des structures syndicales. Nous devons en effet, tendre à avancer des revendications et à lancer des luttes qui soient sur nos perspectives et non sur celles des bureaucrates (même si, provisoirement ceux-ci les reprennent, pour essayer de ne pas se laisser déborder justement ; et cela ne doit en aucune façon nous démobiliser, notre activité étant finalement la seule garantie). Mais ces luttes, nous devons les faire assumer par les structures syndicales, contre ou malgré les bureaucrates. D'autant qu'à la base, ces structures commencent à être sous notre influence, dans un certain nombre d'établissements, dans un certain nombre de cantons, dans un certain nombre de départements, et il ne tient qu'à nous d'en contrôler davantage

encore. C'est sur ce terrain que nous combattons les bureaucrates et non en le leur abandonnant. En tant que militants syndicaux, c'est notre seul terrain. Ce qui ne signifie aucunement que nous négligeons le rapport de force qui peut être créé par le travail national et international de notre organisation, rapport de force directement politique, mais il ne s'agit pas là —sauf déviationnisme syndicaliste-révolutionnaire— d'un travail concernant une tendance syndicale en tant que telle, même s'il concerne (ou peut concerner) ses militants à titre individuel.

Que l'EE s'efforce d'utiliser ses propres structures de tendance, son réseau de militants, pour coordonner, articuler ces tentatives de débordement, les impulser même, rien de plus logique, rien de plus correct. Si elle ne l'a pas fait jusque là, c'est qu'elle n'en avait pas les forces.

La condition essentielle de réussite (mener à bien la lutte, mais aussi renforcer ses positions dans le syndicat à son issue) est que ces débordements ne puissent apparaître comme putschistes (l'avant-garde ne mobilisant qu'elle-même ou guère plus), ni comme scissionnistes (une relative discrétion de la tendance au niveau de ses appels et de sa mise en branle est ici indispensable). Il doit apparaître clairement aux syndiqués que les indisciplinés, ce sont les bureaucrates (qui n'appliquent même pas les mandats de congrès pourtant si peu flambants) et non les révolutionnaires. Il y a de même la discipline de la FEN et celle de ses syndicats nationaux. Les conflits peuvent être possibles::: de même qu'entre la discipline de S1 ou de S2 et la discipline nationale. Il est toujours très difficile de manier les sanctions quand c'est toute une structure syndicale qui a adopté nos positions. Les directions préfèrent de loin avoir à faire à quelques excités qui ont pris leurs désirs pour ceux des syndiqués ou qui ont momentanément entraîné ceux-ci dans la lutte sans adosser cette action sur un travail en profondeur.

Le débordement ne vise pas à préparer des structures de remplacement (à la limite, en période révolutionnaire ou de grandes luttes, des structures plutôt complémentaires qu'antagonistes), mais à la prise en charge par les syndiqués, de leur organisation, jusque là aux mains des bureaucrates. Par ailleurs, il est important de voir qu'en milieu enseignant (vu le fort % de syndicalisation : 70 à 90%), un comité de grève sera toujours un organisme issu de syndiqués. Il peut évidemment y avoir alors dualité de pouvoir (non pas avec la structure syndicale, mais avec la direction syndicale de niveau correspondant, élue avant la lutte). La ligne d'action à suivre alors est très simple : Les nouveaux dirigeants se présenteront aux prochaines élections syndicales pour remplacer ceux qui ont défailli, ils mèneront la lutte pour des élections à la date la plus rapprochée possible (cf. Mai 68 dans les établissements scolaires). En cas de comité de grève élu par des militants de divers syndicats, il est particulièrement indiqué de transformer à la fin de la grève, le comité en intersyndical permanent, responsable devant l'AG des syndiqués. Si nous sommes en période de montée des luttes, on peut amorcer ainsi :

-La lutte pour la démocratie ouvrière (AG, délégués révocables)

-la lutte pour l'unité syndicale organique (avec le rôle charnière de la FEN et l'exemple vivant de structure d'industrie qu'est l'EE), lutte pleinement anti-bureaucratique, contre les appareils multiples et concurrents.

-et demander, par exemple, que les militants des différents syndicats, réunis à cette occasion, s'engagent à mener la lutte, dans leurs organisations respectives (qui subsistent) sur ces deux thèmes essentiels, et travaillent d'ores et déjà à étendre à d'autres établissements, puis au niveau de la localité, de tels embryons de sections syndicales unifiées, tout en s'efforçant de les coordonner.

Toutes formes d'action de débordement respectables et fort difficilement contrables.

Actions autonomes, mais autonomes par rapport aux bureaucraties syndicales, non par rapport aux structures syndicales. L'EE fait des propositions aux syndiqués dans le cadre syndical. Elle peut —et même elle doit aujourd'hui— s'efforcer de faire connaître les propositions qu'elle a faites au maximum de travailleurs syndiqués (et aux autres travailleurs), mais elle ne lance pas de mot d'ordre aux syndiqués par-dessus les structures syndicales. Rien ne l'empêche, si ce n'est pas rendu public, d'adresser des consignes à ses militants, y compris des consignes d'action. Nous serions bien bêtes d'expliquer aux bureaucrates comment nous allons nous y prendre pour mobiliser nos camarades et les balancer, eux.